

Le 29 février 2024

À tous les parents des futurs élèves
du Lab-École de Rimouski

Objet : Assemblée générale des parents

Mesdames,
Messieurs,

Conformément à l'article 47 de la Loi sur de l'Instruction publique (L.I.P.), vous êtes invités à l'assemblée générale des parents des élèves qui fréquenteront le Lab-École de Rimouski à l'année scolaire 2024-2025. Cette rencontre se tiendra :

LE MARDI 12 MARS 2024

À 19 H

**Amphithéâtre Ernest-Simard (F-210)
Université du Québec à Rimouski**

Cette rencontre nous permettra de vous présenter l'école tout en vous partageant la vision du Lab-École de Rimouski.

De plus, lors de cette rencontre, vous aurez l'opportunité de vous impliquer dans la vie de l'école par le biais du conseil d'établissement. Sachez que votre implication et vos idées sont très importantes pour nous.

À cet effet, nous tenons à préciser que les parents des élèves ayant fait une demande de libre-choix d'école ne pourront pas être élus comme membre du conseil d'établissement étant donné que la décision quant à ces demandes n'est toujours pas officielle.

Vous trouverez donc ci-joint l'ordre du jour de cette assemblée générale.

Nous espérons avoir la chance de vous rencontrer le 12 mars prochain.

Au plaisir de vous accueillir.



Michaël Fiola, directeur
Lab-École de Rimouski

LAB-ÉCOLE DE RIMOUSKI
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS

DATE : Le mardi 12 mars 2024

HEURE : 19 h

LIEU : Amphithéâtre Ernest-Simard (F-210)
Université du Québec à Rimouski

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue;
2. Nomination d'une ou d'un secrétaire;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Présentation du Lab-École de Rimouski;
5. Rôle du conseil d'établissement provisoire :
 - 1) Composition;
 - 2) Fonctions et responsabilités;
 - 3) Formation obligatoire.
6. Formation du conseil d'établissement provisoire pour l'année scolaire 2024-2025:
 - 1) Nomination d'une ou d'un président d'élection;
 - 2) Nomination de scrutateurs ou scrutatrices;
 - 3) Ouverture des mises en candidature;
 - 4) Élection (**six postes de parents en élection**);
 - 5) Représentant et substitut au comité de parents;
 - 6) Membre de la communauté.
7. Organisme de participation des parents;
8. Informations diverses :
 - 8.1 Calendrier des rencontres du conseil d'établissement;
 - 8.2 Mise en place du comité pour le choix du nom de l'école;
 - 8.3 Orientation du service de traiteur 2024-2025;
 - 8.4 Transport actif et sécuritaire aux abords de l'école.
9. Période de questions;
10. Levée de l'assemblée.